

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit:

Identifiant du produit: A17622-WS-1536, A17622-WS-250, A17622-WS-50, A17622-WS-10, A17622-WS
Date de Révision: sept. 09, 2025

Dénomination du produit: Apostle MiniMax High Efficiency Cell-Free DNA Wash Solution (Kit Component)
Version: 6.0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Date d'impression: nov. 05, 2025

Utilisation en laboratoire des sciences de la vie. Pour usage en recherche uniquement.
Remplace Date: nov. 07, 2025

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Nom du fabricant: Apostle Inc
Adresse: 3589 NEVADA ST., PLEASANTON, CA 94566, U.S.

Numéro d'information: +1 888-305-3218

Fax:

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

N° de téléphone en cas d'urgence: +1 650-503-3528

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables - Catégorie 3

Toxicité cutanée aiguë - Catégorie 4

Toxicité aiguë par inhalation vapeur - Catégorie 4

Toxicité orale aiguë - Catégorie 4

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Corrosion cutanée - Catégorie 1C

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3

Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3

Fiche de données de sécurité préparée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 modifiée de temps à autre.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient Thiocyanate de guanidine, Alcool isopropylique.

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

H312 - Nocif par contact cutané.

H332 - Nocif par inhalation.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de danger - Physique

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Mentions de danger - Environnement

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Général

Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P303 + P305 + P361 + P351 + P353 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Conseils de prudence - Élimination

2.3 Autres dangers

La ou les substances ne sont pas incluses dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de la REACH pour la perturbation des propriétés de perturbation endocrinienne, ou ne sont pas identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2017/2100 ou règlement de la Commission (UE) 2018/605.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Pas de données disponibles.

3.2 Mélanges

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids	Numéro CE
0000593-84-0	THIOCYANATE DE GUANIDINE	Acute Tox. Derm. 4, H312; Acute Tox. Inh. 4, H332; Acute Tox. Oral 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412; Eye Dam. 1, H318; Skin Corr. 1C, H314	24% - 33%	209-812-1
0000067-63-0	ALCOOL ISOPROPYLIQUE	Eye Irr. 2, H319; Flam. Liq. 2, H225; STOT SE 3 (Narc.), H336	12% - 18%	200-661-7

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Prendre les précautions visant à garantir votre propre sécurité (p. ex. porter un équipement de protection approprié).

Contact oculaire

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement.

Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible.

Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané

Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède/sous la douche pour une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que des soins médicaux soient accessibles.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une fumée dense peut être générée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Précautions individuelles

Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Équipements de protection

Un appareil respiratoire est requis. Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive. Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

6.2 Précautions pour l'environnement

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des spécificités sur l'équipement personnel de protection (PPE). En ce qui concerne l'élimination de l'élimination après le nettoyage, voir la section 13.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Général

Laver les mains après utilisations. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Exigences de stockage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison equipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

7.3 Utilisation finale spécifique (s)

Pas de données disponibles.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom Chimique	EU_OELV - European Indicative Occupational Exposure Limit Value	ACGIH_Carcinogen_Threshold - Threshold for ACGIH Carcinogens	ACGIH - ACGIH	DE_AS - Germany Occupational Exposure Limit (Arbeitsplatzgrenzwert Spitzenbegr)	DE_AS_ppm - Germany Occupational Exposure Limit ppm (ml/m3), (Arbeitsplatzgrenzwert Spitzenbegr)	DE_AS_mg - Germany Occupational Exposure Limit mg/m3, (Arbeitsplatzgrenzwert Spitzenbegr)	DE_AS_UF - Germany Occupational Exposure Limit, Top limit - overshoot factor (Arbeitsplatzgrenzwert Spitzenbegr, Überschreitungsfaktor)	DE_AS_Bemerkungen - Germany Occupational Exposure Limit Remarks, (Arbeitsplatzgrenzwert Spitzenbegr, Bemerkungen)
ALCOOL ISOPROPYLIQUE			1	1	200	500	2(II)	Y
THIOCYANATE DE GUANIDINE								

Nom Chimique	ES_VLA - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES	ES_VLA_ED_ppm - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES DE EXPOSICIÓN DIARIA(VLA-ED)_ppm	ES_VLA_ED_mg_m3 - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES DE EXPOSICIÓN DIARIA(VLA-ED)_mg/m3	ES_VLA_EC_ppm - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES DE CORTA DURACIÓN (VLA-EC)_ppm	ES_VLA_Notas - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES DE NOTAS	ES_VLA_EC_mg_m3 - Spain, VALORES LÍMITE AMBIENTALES DE CORTA DURACIÓN (VLA-EC)_mg/m3	ES_CM - Spain, Listado de compuestos Cancerígenos y Mutágenos categorías 1A y 1B	NL_OEL - Netherland Occupational Exposure Limit
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	1	200	500	400	VLB®, s	1000		
THIOCYANATE DE GUANIDINE								

Nom Chimique	NL_OEL_List_A_TGG_8_hr_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values, Time Weighted Average 8hrs. mg/cm3	NL_OEL_List_A_TGG_1_hr_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values, Time Weighted Average 1hr. mg/cm3	NL_OEL_List_A_TGG_15_min_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values, Short-term exposure of 15 minutes. mg/cm3	NL_OEL_List_A_TGG_1_min_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values, Short-term exposure of 1 minutes. mg/cm3	NL_OEL_List_B_Carcinogen - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens,	NL_OEL_List_B1_TGG_8_hr_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens, Determined on the basis of the threshold value effect, Time Weighted Average 8hrs. mg/cm3	NL_OEL_List_B2_TGG_8_hr_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens, Determined according to the risk approach Time Weighted Average 8hrs. mg/cm3	NL_OEL_List_B2_TGG_8_hr_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens, Determined according to the risk approach Time Weighted Average 8hrs. mg/cm3
ALCOOL ISOPROPYLIQUE								
THIOCYANATE DE GUANIDINE								

Nom Chimique	NL_OEL_List_B2_TGG_8_hr_ug - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens, Determined according to the risk approach Time Weighted Average 8hrs. ug/cm3	NL_OEL_List_B2_TGG_15_min_mg - Netherland Occupational Exposure Limit, List of legal limit values for carcinogens, Determined according to the risk approach, Short-term exposure of 15 minutes, mg/cm3	NL_OEL_List_Skin - Netherland Occupational Exposure Limit, Skin Intake	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen
ALCOOL ISOPROPYLIQUE					200		400	A4
THIOCYANATE DE GUANIDINE								

Nom Chimique	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	IOELV TWA (mg/m3)	IOELV TWA (ppm)	IOELV STEL (mg/m3)	IOELV STEL (ppm)	IOELV Notations	IOELV Directive
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	Eye & URT irr; CNS impair	A4; BEI						
THIOCYANATE DE GUANIDINE								

Nom Chimique	DNEL_Inh_Local_mg - Derived No Effect Level Inhalation Local	DNEL_Inh_Systemic_mg - Derived No Effect Level Inhalation Systemic	DNEL_Carcinogenic - Derived No Effect Level Carcinogenic	FR_ED984_VLEP_mg_m3 - France, ED 984, Des Valeure limites d'exposition professionnelle miligram per cubic meter	FR_ED984_VLEP_ppm - France, ED 984, Des Valeure limites d'exposition professionnelle ppm	FR_ED984_VLECT_or_VLE_5_min_mg_m3 - France, ED 984, Des Valeure limites court terme (VLCT) ou Valeure limites d'exposition (VLE) 5 minute, mg/m3	FR_ED984_VLECT_or_VLE_5_min_ppm - France, ED 984, Des Valeure limites court terme (VLCT) ou Valeure limites d'exposition (VLE) 15 minute, ppm	FR_ED984_VLECT_or_VLE_15_min_mg_m3 - France, ED 984, Des Valeure limites court terme (VLCT) ou Valeure limites d'exposition (VLE) 15 minute, mg/m3
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		500						980
THIOCYANATE DE GUANIDINE		1,092						

Nom Chimique	FR_ED984_VLECT_or_VLE_15_min_ppm - France, ED 984, Des Valeure limites court terme (VLCT) ou Valeure limites d'exposition (VLE) 15 minute, ppm	FR_TMP - France, ED 984, Tableaux des maladies professionnelles	FR_ED984_Observation_Santé - France, ED 984, Observation des effet sur la santé
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	400	84	
THIOCYANATE DE GUANIDINE			

8.2 Contrôles d'exposition

Protection des yeux

Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides. Si une protection supplémentaire est nécessaire pour le visage entier, utilisez une combinaison avec un écran de visage. Les lunettes doivent être compatibles avec EN 166B ou équivalent. La lentille doit rester dans le cadre et ne doit pas se briser. Le cadre doit rester intact aussi. Le cadre et la lentille doivent résister à l'impact d'une balle d'acier de 6 mm pesant 0,86 gramme à 432 km / h.

Protection cutanée

Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utilisez une technique d'élimination du gant appropriée (sans toucher la surface extérieure de Gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Utilisation de gants résistants aux produits chimiques classés dans Standard EN374: Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériaux de barrière de gants préférés comprennent: le caoutchouc butyle, le polyéthylène, le polyéthylène chloré, le stratifié d'alcool vinylique éthyle ("EVAL"). Des exemples de matériaux de barrière de gants acceptables comprennent: Viton, néoprène, chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"), caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "nbr"). L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, par exemple. Fréquence et durée du contact, résistance chimique du matériau de gant, épaisseur des gants, dextérité. Lorsqu'il est prolongé ou fréquemment répété, un contact peut se produire, un gant d'une classe de protection de 5 ou plus (temps de percée supérieure à 240 minutes selon EN 374) est recommandé. Lorsque seulement un bref contact est attendu, un gant d'une classe de protection de 3 ou plus (temps de percée supérieure à 60 minutes selon EN 374) est recommandé. Matière de contact complet: épaisseur de couche minimale en caoutchouc butyle: 0,3 mm à travers l'heure: 480 min matière testée: ButObject® (KCL 897 / Aldrich Z677647, taille M). SPLASH CONTACT Matériau: Caim Nitrile Caoutchouc d'épaisseur minimale: 0,4 mm Pause PAR TEMPS: 30 MIN Matière Testée: Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M). Considérant les paramètres spécifiés par la vérification du fabricant de gants lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés de protection. Les gants contaminés doivent être remplacés. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations aéroportées à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire devrait être suivi. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, elles doivent utiliser des respirateurs certifiés appropriés. Lorsque des niveaux atmosphériques peuvent dépasser la limite d'exposition professionnelle (PEL ou TLV) des respirateurs de purification d'air certifiés équipés d'un filtre à vapeur organique certifié certifié EN 14387 (le type de filtre A) peut être utilisé aussi longtemps que des précautions appropriées et des horaires de changement sont en place. Pour les situations d'urgence ou non de routine, à haute exposition, y compris une entrée d'espace confinée, utilisez la pression complète de la presse-intégrée à la demande de la pression autonome de la pression autonome (SCBA) ou d'un respirateur de la pression complète de la pression de masque (SAR) avec des dispositions d'évasion.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Contrôle de l'exposition environnementale

Utilisez le conteneur approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Tenir à l'écart de tous les drains, la surface et l'eau souterraine. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air).

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Densité	1.03 g/cm3
Densité	1.03
% COV	15.40%
Densité COV	0.16 g/cm3
% HAPS	0.00%
Densité HAPS	0.00 g/cm3
% VHAPS	0.00%
Densité VHAPS	0.00 g/cm3
Solides % en poids	29.62%

Refractive Index	N/A
Apparence	Liquide clair à jaune clair
Seuil de l'odeur	N/A

Description de l'odeur	Caractéristique
pH	4 - 6
Solubilité dans l'eau	N/A
Inflammabilité	Point d'éclair supérieur ou égal à 73°F/23°C et inférieur à 100°F/38°C
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Pression de Vapeur	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Point de décomposition	N/A
Viscosité Cinématique	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Kinematic Viscosity Temperature	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
Extension de la flamme	N/A
Water Content	N/A

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est 1527.18 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est 3359.8 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (Rat, Inhalation)=16,000 ppm/8H Référence: Le Registre des effets toxiques des substances chimiques

En cas d'ingestion peut provoquer une sensation d'ivresse et des vomissements. En cas d'inhalation, peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité reproductive

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

000067-63-0 Alcool isopropylique

Ce liquide peut irriter les yeux et entraîner des lésions.

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas de contact peut provoquer une irritation et des brûlures cutanées. En cas de contact prolongé ou répété, peut provoquer une éruption cutanée, des démangeaisons, un dessèchement de la peau et des rougeurs.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'exposition répétée, peut provoquer des maux de tête, de vertiges, de la confusion, de la perte de coordination, des évanouissements voire la mort.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

000067-63-0 Alcool isopropylique

Les vapeurs peuvent provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures ; inhalées à des concentrations élevées, elles peuvent agir comme un anesthésique.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

000067-63-0 Alcool isopropylique

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs.

Effets potentiels sur la santé - divers

000067-63-0 Alcool isopropylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : dermatite, maladies respiratoires. Une toxicité développementale a été observée chez les rats à des doses toxiques pour la mère. Le contact provoquera des rougeurs et de l'enflure modérée à sévère, des démangeaisons, une sensation de picotement, des brûlure douloureuse. Peut causer des blessures à la cornée. Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes/systèmes suivants : foie. Des études d'ingestion sur animaux de laboratoire ont montré que de très fortes doses par voie orale peuvent provoquer une augmentation de la masse du foie et des reins.

11.2 Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés de perturbation endocrinienne: Aucune donnée disponible.

11.2.2 Autres informations

Autres informations: Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, pour plus d'informations, voir la section 4.

0000593-84-0 Thiocyanate de guanidine

DL50 (orale, rat femelle) : 593 mg/kg

0000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (rat): 17000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 12000 ppm (exposition de 8 heures) (18)

DL50 (orale, rat mâle): 4710 mg / kg (citée comme étant 6,0 ml / kg) (19)

DL50 (orale, souris): 3600 mg / kg (20, non confirmée)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12870 mg / kg (citée comme étant 16,4 mL / kg) (14)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2 Persistance et dégradabilité

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Cette substance ne doit pas en principe se bioaccumuler dans l'environnement.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Substance facilement biodégradable, n'est donc pas considérée comme persistante. Ayant un Log P < 4.5, ne devrait pas se bioaccumuler et une toxicité aigüe pour les espèces aquatiques est nettement supérieure aux critères de toxicité de EC50 < 0.1 mg/l.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La ou les substances ne sont pas incluses dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de la REACH pour la perturbation des propriétés de perturbation endocrinienne, ou ne sont pas identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2017/2100 ou règlement de la Commission (UE) 2018/605.

12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

12.8 Informations supplémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des produits / de l'emballage: évitez de libérer dans l'environnement. Éliminez les conteneurs vides et les déchets en toute sécurité. Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation sécurisée. Reportez-vous au fabricant / fournisseur pour plus d'informations sur la récupération / recyclage. Le recyclage est préféré à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminez conformément à la réglementation locale en matière d'élimination des déchets. Gérer les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même. Éliminer les matériaux contaminés conformément à la réglementation en vigueur. Catalogue des déchets européens (2001/573 / CE, 75/442 / CEE, 91/689 / CEE): Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de déchets dangereux. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en discussion avec les autorités d'élimination des déchets.

13.2 Élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport foncier (ADR / RID)	Transport de voies navigables intérieures (ADN (R))	Transport aérien (ICAO / IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro de l'ONU	UN2924	UN2924	UN2924	UN2924
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Thiocyanate de guanidine)	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Thiocyanate de guanidine)	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Thiocyanate de guanidine)	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Thiocyanate de guanidine)
14.3 Classe de risque de transport (ES)	3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Risques environnementaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Législation/réglementations Hygiène, Sécurité et Environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1 Règlement REACH de l'UE

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV du règlement REACH.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate du règlement REACH à un niveau de concentration $\geq 0,1\%$.

Règlements de l'UE:

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications. REACH 1907/2006 CE – Annexe XVII – Restrictions sur certaines substances dangereuses. Informations sur les microplastiques : utilisation restreinte. Voir entrée 78.

15.1.2 Réglementation nationale

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
0000593-84-0	THIOCYANATE DE GUANIDINE	24% - 33%	EU_EINECS - European_EC_Inventory_EINECS, EU_EC_Inventory - European Inventory, GE_WGK - German Hazardous to water, GE_WGK2 - German Hazardous to water - Obviously hazardous to water
0000067-63-0	ALCOOL ISOPROPYLIQUE	12% - 18%	EU_EINECS - European_EC_Inventory_EINECS, EU_EC_Inventory - European Inventory, REACH_Restricted_Substances_Annex_XVII - Substances restricted under REACH (Annex XVII), REACH_Seveso_III_Annex_I - List of Seveso III Annex I - Substances under REACH, GE_WGK - German Hazardous to water, GE_WGK1 - German Hazardous to water - Slightly hazardous to water

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; Toxicité aiguë. - toxicité aiguë; ADN - (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR – Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route ; CAS - Chemical Abstracts Service (service qui tient à jour la liste la plus complète de substances chimiques) ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ; DSL - Liste intérieure des substances ; Numéro CE - L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et la liste NLP) est la source pour le numéro CE à sept chiffres, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne) EH40/2005 EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail (<http://www.nationalarchives.gov.uk/doc/opengovernment-licence/>); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées; Eye Dam. - Gravement nocif pour les yeux; Eye Irrit. – Irritant pour les yeux; Flam. Liq. - Liquide inflammable; Flam. Sol. – Solide inflammable ; GHS - « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des navires (abréviation de "Marine Pollutant); IOELV - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle; LC - Concentration létale; LD - Dose mortelle; NFPA - National Fire Protection Association; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; NLP - Plus de polymère ; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; SCBA - Appareil respiratoire autonome ; ppm - parties par million ; REACH - Enregistrement , Évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; Resp. Sens. - Sensibilisation respiratoire; Resp. – Irritation respiratoire; RID - (Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer; Skin Corr. - Corrosif pour la peau; Skin Irrit. - Irritant pour la peau; Skin Sens. - Sensibilisation cutanée; STEL - Limite d'exposition à court terme; STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; TLV - Valeur limite d'exposition; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; vPvB – Très persistant et très bioaccumulable ; WEL - Limite d'exposition sur le lieu de travail.

Conseil de formation

Le personnel de formation sur les bonnes pratiques.

Les manipulations ne doivent être effectuées que par des personnes qualifiées et autorisées.

Méthodes de classification utilisées pour tirer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008

Les méthodes de calcul ont été utilisées pour l'évaluation de toutes les classes de danger attribuées au produit au titre de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Références de la littérature clés et sources de données

Base de données de diffusion de l'ECHA et inventaire C&L.

Méthodes de classification utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Les méthodes de calcul ont été utilisées pour l'évaluation de toutes les classes de danger attribuées au produit au titre de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Version 6.0:

Date de Révision: sept. 09, 2025

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.